

Programme européen de master de musique de chambre

ECMAster

Introduction

Les établissements d'enseignement musical supérieur suivants :

- Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)
- Fondazione Scuola de Musica di Fiesole Onlus (SMF)
- Conservatoire de Koninklijk, Den Haag (KC)
- Lietuvos muzikos ir teatro akademija, Vilnius (LMTA)
- Norges musikkhøgskole, Oslo (NMH)
- Royal Northern College of Music, Manchester (RNCM)
- Universität für Musik und darstellende Kunst Wien (mdw)

en coopération avec *European Chamber Music Academy* (ECMA), académie européenne de musique de chambre, association d'universités européennes de musique, de conservatoires et de festivals dans le domaine de la musique de chambre,

proposent un programme européen commun de 2^e cycle supérieur en musique de chambre.

Dans le cadre du programme ECMA, les institutions partenaires organisent des sessions régulières tout au long de l'année dans différentes villes d'Europe. Des professeurs de renom sont invités à travailler de manière intensive avec de jeunes ensembles professionnels sélectionnés qui reçoivent une formation élargie au travers de conférences, tables rondes et ateliers interdisciplinaires. ECMA permet de revisiter constamment les trésors du patrimoine culturel et révèle les traditions d'interprétation du vaste répertoire de musique de chambre du XVIII^e au XXI^e siècle. Cette approche repose sur des recherches croisées en philosophie et sur le langage musical des XVII^e et XVIII^e siècles, ainsi que sur le contact direct et la collaboration avec des compositeurs contemporains pour aider à développer un nouveau potentiel d'interprétation de très haute qualité. La fréquentation des différents milieux culturels et du patrimoine européens contribue à élargir les horizons et à approfondir la compréhension de la musique. En construisant des réseaux avec des producteurs de concerts et de festivals et en soutenant fermement la coopération pour la diffusion publique, ECMA aide également les jeunes groupes de musique de chambre à appréhender au mieux la vie professionnelle.

Les institutions partenaires de ECMA partagent une vision similaire et entendent contribuer, par la musique, à une société et à un avenir grandement améliorés par les arts.

La description générale du programme s'applique à toutes les institutions partenaires qui, en proposant ce programme européen de master de musique de chambre, en ont adopté leurs propres caractéristiques sur la base de cette description générale et conformément aux réglementations nationales.

Descriptif général du programme

Nom du programme	European Chamber Music Master Program
Acronyme	ECMAster
Durée	2 ans à temps plein ; 120 ECTS
Langue d'enseignement	Anglais/ langue de chaque pays participant

European Chamber Music Master Program est un programme de deux ans visant à former des étudiants indépendants et innovants en musique de chambre et à répondre aux normes professionnelles élevées attendues sur la scène musicale de demain.

Les principaux aspects du programme comprennent le développement des intentions et des capacités artistiques de chaque membre des ensembles sélectionnés en tant que chambristes. Il met également l'accent sur les capacités d'expression artistique de chacun au sein du groupe ainsi que sur la qualité de ses compétences instrumentales. Le programme couvre la répétition et l'exécution d'un répertoire complet.

Le domaine d'intérêt et les choix d'interprétation de l'ensemble sont approfondis et remis en question par la recherche et la pratique réflexive.

European Chamber Music Master est un programme commun, qui comporte un descriptif et une structure communes applicables à toutes les institutions, décrits dans ce document. Le détail des cours peut varier d'un établissement à l'autre, dans le cadre de ce document et du descriptif général du programme ; chaque établissement attribue le diplôme à ses propres étudiants. Les étudiants ont la possibilité de tirer parti de l'expertise, de la culture et de la tradition de trois institutions distinctes et d'accéder à un réseau européen de contacts par le biais de ECMA. Les étudiants suivent l'enseignement lors des semestres 1 et 4 dans leur établissement d'origine et lors des semestres 2 et 3 dans deux établissements d'accueil différents. Les semestres d'échange dans les établissements partenaires et les programmes intensifs (sessions ECMA) sont obligatoires dans ce programme de master. L'ordre de rotation est le suivant :

Semestres :

1	Institution d'origine
2	Fiesole, Manchester, Oslo ou Vienne
3	Paris, La Haye ou Vilnius
4	Institution d'origine

Diplômes décernés

Les étudiants qui terminent le programme auront le droit d'utiliser les titres suivants, conformément aux réglementations nationales et institutionnelles respectives:

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	Diplôme de 2 ^e cycle supérieur conférant le grade de master de musique de chambre
Fondazione Scuola di Musica di Fiesole Onlus	Diploma accademico di secondo livello in Chamber Music *
Koninklijk Conservatorium, Den Haag	Master Muziek specialisatie Kamermuziek
Lietuvos muzikos ir teatro akademija, Vilnius	Master of Arts
Norges musikkhøgskole, Oslo	Master of Music in Performance
Royal Northern College of Music, Manchester	Master of Music in Performance
Universität für Musik und darstellende Kunst Wien	Master of Arts

*Le diplôme sera décerné par le Conservatorio Statale di Musica Giuseppe Verdi Torino, conformément à un accord entre la Fondazione Scuola di Musica di Fiesole Onlus et le Conservatoire National de Musique Giuseppe Verdi Torino.

Un supplément au diplôme (certificat ECMAster) sera fourni à tous les diplômés du programme. Le document doit être signé par l'institution d'origine et fournira les informations suivantes :

- Noms et logos de tous les partenaires ;
- Brève description du programme ;
- Informations sur les institutions visitées par l'ensemble ;
- Nom de l'ensemble ayant terminé le programme.

Objectifs pédagogiques

Les étudiants diplômés du programme ECMAster auront acquis :

- ♣ La capacité à réaliser et à transmettre leurs intentions artistiques en tant que chambristes avec une personnalité affirmée ;
- ♣ Un haut niveau de capacité technique sur leur instrument principal ;
- ♣ Un niveau avancé de performance et de compétences d'ensemble ;
- ♣ L'autonomie pour relever des défis artistiques exigeants et initier, mettre en œuvre et diriger une variété de projets ;

- ♣ La capacité à contribuer à l'innovation et à l'avancement dans le domaine de la musique de chambre et à comprendre les exigences de la vie musicale et de l'industrie de la musique ;
- ♣ La capacité à appliquer de nouvelles connaissances pour élargir leurs perspectives académiques, artistiques et créatives ;
- ♣ La capacité à développer de nouvelles connaissances grâce à une activité de recherche artistique indépendante ;
- ♣ L'aptitude à réfléchir, à discuter et à présenter des questions concernant la musique en tant que forme d'art et ses fonctions dans un contexte sociétal ;
- ♣ La connaissance et l'évaluation critique des normes éthiques et des problèmes de nature musicale et professionnelle ;
- ♣ La capacité à faire preuve de responsabilité sociale en partageant les valeurs de la musique (de chambre) avec un public plus large dans des contextes artistiques, éducatifs et sociaux ;
- ♣ les compétences dans le traitement des aspects sociaux rencontrés dans le travail d'un ensemble de musique de chambre ;
- ♣ La capacité à présenter des connaissances sur les schémas et processus d'improvisation et de les appliquer dans un environnement de musique de chambre ;
- ♣ La capacité à utiliser des technologies spécifiques pour permettre la création, la diffusion et/ou la performance de musique appropriée à la musique de chambre ;
- ♣ La capacité à jouer un rôle de premier plan dans une activité de collaboration dans un cadre multidisciplinaire ;
- ♣ L'aptitude à identifier et à utiliser un large éventail de répertoires pour éclairer leur pratique et leur développement en tant qu'ensemble de musique de chambre.

Organisation

Le programme d'études comprend un enseignement sous la conduite d'un professeur, un encadrement artistique et/ou académique et une formation indépendante en rapport avec cet enseignement. Les descriptions de programme individuelles préciseront l'organisation du programme.

Pour chaque ensemble, est nommé un directeur artistique principal de l'institution d'origine et des professeurs référents artistiques de chaque établissement d'accueil. La responsabilité du directeur artistique principal est d'avoir des contacts réguliers avec les étudiants, d'avoir un aperçu complet de la progression de l'ensemble et d'agir en tant que personne de contact pour les professeurs référents artistiques des autres institutions.

Chaque établissement peut également nommer des professeurs référents ou d'autres personnes de contacts administratifs et académiques supplémentaires qui gèrent d'autres aspects du programme.

Les crédits ECTS sont utilisés comme unité de mesure pour exprimer la charge de travail et la portée des cours du programme d'études. Le programme complet de master comprend 120 crédits. Une année d'études à temps plein équivaut à 60 crédits. Un crédit correspond à 27-30 heures de travail, y compris l'enseignement et le travail personnel.

Les étudiants poursuivent le programme dans un ordre donné, passant un semestre dans leur établissement d'origine, les semestres deux et trois dans deux des établissements partenaires et le dernier semestre dans leur établissement d'origine.

Évaluation

Tous les domaines doivent être évalués à la fin de chaque semestre, conformément aux règles institutionnelles et aux exigences en matière d'évaluation. Les descriptions de cours individuelles indiquent quel système d'évaluation et de classement sera utilisé.

Conditions d'admissibilité et admission

a) Conditions d'éligibilité

Prérequis : diplôme de 1^{er} cycle supérieur (Licence ou bachelor) en interprétation musicale ou qualifications équivalentes conformément aux exigences de l'établissement d'origine.

Les candidats doivent être membres d'un ensemble de chambre établi et tous les membres de l'ensemble doivent s'inscrire en même temps et dans la même institution. Les règles d'égalité des chances propres à chaque institution sont applicables.

Le programme est ouvert aux formations instrumentales suivantes :

- Quatuors à cordes
- Trios avec piano
- Trios à cordes
- Quatuors avec piano
- Quintettes à vent
- Quintettes de cuivres
- Quatuors de saxophones
- Autres ensembles avec un répertoire original de portée suffisante : ces ensembles nécessiteront l'approbation spécifique de l'établissement d'origine et des établissements hôtes pour les semestres 2 et 3.

Tous les ensembles doivent compter au minimum trois et au maximum cinq musiciens. Des ensembles plus importants peuvent être acceptés, avec l'accord de l'institution d'origine et des deux institutions d'accueil et l'approbation du conseil du programme.

b) Critères d'admission conjointe

Dans tous les domaines énumérés ci-dessous, les candidats doivent démontrer des compétences et une expérience à un niveau suffisant pour commencer le programme, individuellement et en tant qu'ensemble.

Les candidats doivent :

- ♣ avoir des compétences instrumentales et musicales avancées ;
- ♣ posséder les compétences et l'expérience nécessaires en musique de chambre ;
- ♣ avoir la capacité de réfléchir et de faire des choix artistiques indépendants.

c) Procédure de demande

Les candidatures doivent être soumises à l'établissement que l'ensemble souhaite considérer comme son institution d'origine. Les candidats se soumettent aux conditions d'admission de cet établissement.

N.B. : les auditions de sélection doivent de préférence se faire en direct mais des auditions en direct via des systèmes en ligne peuvent être autorisées si les modalités d'admission de l'institution le prévoient.

La demande doit inclure:

1. Un curriculum vitae contenant les activités artistiques du candidat ;
2. Une description des activités de l'ensemble ;
3. Le diplôme prérequis (complété avant l'entrée en master) ;
4. Une proposition de projet selon les exigences de l'institution d'origine.

Les institutions peuvent exiger des documents supplémentaires.

d) Audition de recrutement :

L'audition comprend :

1. Un programme d'ensemble préparé de 60 mn environ comprenant au moins trois œuvres contrastées ou des mouvements de styles différents correspondant au type de l'ensemble.
2. un entretien

Assurance qualité

Les institutions partenaires ont chacune des systèmes d'assurance qualité de l'enseignement et de développement qui s'appliquent à tous les aspects de l'enseignement dispensé dans le cadre de ce programme. Tous les deux ans, le programme est lui-même évalué dans son ensemble. Les étudiants jouent un rôle essentiel dans ces efforts, notamment en participant aux évaluations des cours et des programmes.

Modules intensifs communs (sessions ECMA)

Les ensembles admis s'engagent à assister à 6 sessions ECMA au minimum au cours des deux années, en général une session aux semestres 1 et 4 et deux sessions aux semestres 2 et 3. Aux semestres 2 et 3, l'une des sessions pourra se dérouler dans l'institution d'origine. Aux semestres 1 ou 4, l'ensemble participera à la session organisée dans son institution d'origine. Les ensembles sont encouragés à visiter chaque pays partenaire. Chaque établissement doit prévoir des fonds pour le voyage et l'hébergement pour au moins trois - quatre si nécessaire - sessions ECMA pour son ensemble d'origine au cours des deux années. Les modules intensifs sont organisés par ECMA. Les ensembles peuvent également assister aux sessions ECMA dans des institutions ou lieux qui ne sont pas partenaires du programme. La participation à de telles sessions ECMA et la participation à plus de 6 sessions sont soumises à l'approbation de ECMA et de l'institution d'accueil.

Structure du cours

La structure globale du programme est décrite ci-dessous. Chaque institution partenaire adoptera sa propre structure de programme et ses offres de cours pertinentes au sein de cette structure globale. Le nombre de crédits ECTS dans chaque matière peut différer d'un établissement à l'autre. Les semestres 1 et 4 sont flexibles pour les établissements d'origine, mais les semestres 2 et 3 feront l'objet d'un accord mutuel entre les institutions d'origine et les établissements d'accueil en ce qui regarde le contenu des études.

Disciplines	semestres	ECTS par semestre			
		1.	2.	3.	4.
Musique de chambre/Interprétation		15-25	15-25	15-25	0-15
Disc. optionnelles et/ou spécifiques		5-15	5-15	5-15	0-15
Projet de Master		0-7,5	0-7,5	0-7,5	7,5-30
Total	120	30	30	30	30

Le projet de master permet aux ensembles d'acquérir des connaissances avancées sur un domaine thématique ou un répertoire choisi par eux. Le projet Master doit être un projet indépendant qui reflète la maturité artistique de l'interprétation musicale pour l'ensemble et pour chacun de ses membres. Le projet doit avoir un sujet précis et une question artistique définie. Le répertoire proposé durera environ 120 minutes, avec un minimum de 60 minutes en public avant la présentation artistique finale.

En fonction des réglementations institutionnelles et/ou nationales, le projet peut également inclure une partie écrite, étroitement liée à la production artistique.

Le projet de Master comprend principalement le travail de l'élément de développement et de mise en œuvre du projet artistique, la recherche, la répétition et l'interprétation du répertoire pour le projet Master et le développement, la préparation et la mise en œuvre des présentations dudit projet.